Image not found or type unknown

Démission pour suivi conjoint durant congé parental

Par **jomax**, le **02/02/2010** à **10:47**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental.
Mon conjoint a trouvé du travail dans la Drôme. Nous allons donc déménager.

Dois-je avertir mon entreprise ?
Puis-je démissionner (pour suivi de conjoint) à la fin de mon congé parental et toucher les assedics?
Devrais-je effectuer un préavis ?

Je vous remercie d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés